L'ARTICLE DU Dr GOEBBELS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

le partage du monde. Elle est, au sens exact du mot, une guerre révolutionnaire et l'aspect du monde, lorsqu'elle sera terminée, n'aura guère plus rien de commun avec sa physionomie actuelle.

« Nous sommes au début, l'Angleterre au déclin. Nous montons, l'Angleterre tombera. »

A l'appui de sa thèse le Dr Goebbels invoque aussi bien le dernier discours du premier ministre sud-africain Smuts, que le communiqué de Téhéran. Il déclare notamment :

« Le premier ministre sud-africain a fait connaître récemment à l'opinion britannique tout simplement, que l'Angleterre devrait céder aux Etats-Unis sa puissance impériale mondiale et que l'Europe tomberait sous la domination du colosse russe. Il a été tout à fait caractéristique que le communiqué de Téhéran, qui a été signé par ceux qui s'octroyaient eux-mêmes le qualificatif de « grands », portait à la dernière place la signature de Churchill. C'est également à cette place que sera reléguée l'Angleterre par la suite naturelle des événements. Smuts a seulement été trop prompt à le dire ouvertement.

L'Angleterre menacée par ses amis et alliés

En Angleterre, on se rend lentement compte de ce rôle de second plan que ce pays est appelé à jouer de plus en plus dans cette lutte gigantesque. Pour l'Union soviétique, il ne fait que retenir à l'Ouest et au Sud des forces qui pourraient sinon forcer la décision à l'Est. Pour les Etats-Unis il sert presque exclusivement de porte-avions et de port de débarquement vers l'Europe, ainsi que de facile heritage impérial. En bref, l'Angleterre, dont la classe ploutocratique a déchaîné cette guerre pour empêcher le retour d'une ville allemande dans le Reich, se voit placée aujourd'hui devant le fait alarmant que tous ses pronostics de guerre sont tombés à l'eau et qu'au lieu de combattre pour Dantzig, elle lutte pour sa propre existence, qui est plus menacée par ses amis et alliés que par ses ennemis.

L'avantage pour les Anglais de poursuivre la guerre « sd infinitum », c'est-à-dire jusqu'à la défaite du Reich, ne s'est pas produit, et d'après l'état des choses et notre volonté fanatique, ne se produira jamais. Mais tous les désavantages pour l'Angleterre sont déjà survenus.

L'Empire britannique en vente à l'encan

Nous vivons dans cette guerre un des épisodes les plus marquants de l'histoire moderne, le lent morcellement de l'empire mondial britannique et le partage de sa succession entre les puissances étrangères qui volent, dans notre continent tout au plus un objet d'exploitation ploutocratique ou bolcheviste.

La Grande-Bretagne n'a plus d'hommes, plus de navires et plus d'argent. Elle est à la merci de ses alliés. Bien plus, elle s'est vendue ainsi corps et âme. Les hommes d'Etat anglais peuvent continuer à rassasser leurs litanies de vengeance contre le Reich et le national-socialisme. Cela ne change rien au fait que l'Empire britannique est en vente à l'encan, que ses amis et ses ennemis la dévoreront un jour en commun, et qu'on ne sait pas encore seulement qui se taillera la part du lion.

Cet aveu peut être pour un Anglais aussi frappant que bouleversant et c'est pourquoi il faudra longtemps à l'opinion anglaise pour s'en rendre compte, mais ça et là on entend même à Londres des voix qui expriment la crainte que l'Angleterre, même si elle gagne militairement cette guerre, la perde politiquement ; nous croyons même pouvoir prédire qu'elle la perdra aussi bien militairement que politiquement.

L'ARRIVÉE DES PRISONNIERS RAPATRIÉS A COMPIÈGNE

Compiègne, 17. — Un nouveau convoi de prisonniers rapatriés, le sixième en quelques jours, est arrivé aujourd'hui, à 3 h. du matin, en gare de Compiègne

Les 1.055 rapatriés des Stalags qui en faisaient partie ont été reçus sur le quai de la gare par l'ocommandant du centre d'accueil où sont assurées les opérations de rapatriement et où des repas chauds furent servis aux rapatriés.

En moins de huit jours, 5.825 rapatriés ont connu la joie de rentrer en France et pourront ainsi passer les fêtes de Noël et du jour de l'An dans leur famille.

Les travailleurs français en Allemagne fêteront Noël

Berlin, 17. — Les travailleurs français en Allemagne se préparent à célébrer Noël dans tous les camps, avec l'aide du front allemand du travail. Dans les 180 villes du Reich où il existe des sections de l'Amicale des Travailleurs Français en Allemagne, des soirées artistiques sont organisées. Il en est de même dans les quelque 400 foyers de camps récemment créés.

LA VRAIE LIBERTÉ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

ne combattent pas dans leur camp. La Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie sont mises au pied du mur : la liberté par ces singuliers libérateurs ou, en cas de refus et de victoire, la rédiation de la carte du Monde.

Est-ce cela la liberté ?

Reste la Russie Soviétique. Pas plus que les ploutocraties, elle ne peut prétendre donner la véritable liberté, même la liberté tout court.

Lénine, le réalisateur de la révolution d'octobre 1917 a nié ce principe qu'ont adopté ses fidèles. Il a écrit : « La liberté n'est qu'une invention de la bourgeoisie ; tout acte d'opposition doit être réprimé sans pitié ».

L'U.R.S.S. a appliqué strictement ces principes. La liberté civile, la liberté politique, la liberté d'association, la liberté de la presse n'existent pas au pays des Soviets. L'ouvrier n'a même pas le droit de choisir l'endroit de son travail ou de son logement. Le cinéma lui-même lui est imposé.

Sans doute, le citoyen soviétique a le droit de vote... mais il ne peut présenter un candidat. S'il n'a pas l'agrément du Gouvernement, il est déclaré inéligible. L'électeur a le choix : voter pour le candidat du Parti ou s'abstenir... et encore...

Le Président du Soviet de Rostov fit un jour cette stupéfiante déclaration : « Vous devez déclarer que vous êtes satisfaits de la gestion du Soviet ; ceux qui ne le feront pas seront considérés comme ayant voté contre la ligne générale du Parti ». Ce qui signifiait en clair : « Si vous ne votez pas pour le Soviet sortant vous serez condamnés à la déportation et aux travaux forcés ». Il avait le cynisme de dire ce que d'autres faisaient sans prévenir.

Alors, penserez-vous, la liberté ne peut exister ? La liberté sans limite, c'est l'anarchie et n'est pas tolérable. Elle a une limite: la liberté d'autrui.

Un Etat Socialiste qui veut faire régner la liberté parmi ses citoyens doit éduquer ceux-ci dans des concepts altruistes et dans un esprit de solidarité.

Dans cet Etat Socialiste, la liberté de chaque individu sera limitée non seulement à ce qui n'est pas un danger où une gêne pour le voisin, mais à ce qui ne nuit pas à la communauté.

Ce sens de la solidarité qui s'étend d'un peuple aux nations voisines permet de faire régner une paix durable et solide.

En respectant les libertés des autres, vous garantissez la votre. En les méconnaissant, vous attentez à votre propre liberté, donc à votre sécurité.

POUR OBTENIR DES DÉCORATIONS POUR LES MILITAIRES TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

Vichy, 17. — Des décorations peuvent être attribuées, à titre posthume, aux militaires morts au champ d'honneur. Par suite des difficultés rencontrées dans la constitution des dossiers, un long délai s'écoule souvent entre la mort de ces militaires et la publication des décrets de nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur ou d'attribution de médaille militaire ou de croix de guerre.

Les familles des militaires morts au champ d'honneur sont donc invitées à adresser une demande d'attribution de décoration. Cette demande comprendra les nom, prénoms, grade, dernier camp d'affectation, place, bureau de recrutement et numéro matricule, ainsi qu'une copie conforme de l'avis de décès.

Les demandes doivent être envoyées au secrétariat à la défense, direction du personnel, bureau des décorations, à Royat (Puy-de-Dôme).

Vichy, 17. — Les intermédiaires du commerce seront munis, à partir du 1er janvier, d'une carte spéciale qui, seule, leur donnera droit à l'exercice de leurs fonctions.

BONS D'EPARGNE

TOUT A ÉTÉ PRÉVU...

REMBOURSABLES

SANS FRAIS, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ EN CAS DE :

1° MARIAGE DU POSTEUR
naissance ou mariage d'un descendant du porteur en ligne directe.
2° DÉCÈS DU POSTEUR
3° INVALIDITÉ
4° MALADIE GRAVE
5° ACQUISITION RURALE
6° ÉTABLISSEMENT AGRICOLE OU RURAL
7° ACHAT, CONSTRUCTION OU RÉPARATION
(Appartement spécialé ou rurale)
8° SINISTRE RURAL
9° ÉVACUATION, DESTRUCTION
10° RETOUR DE CAPTIVITÉ

MALADIE GRAVE

Enfin, d'une manière générale, en cas d'événement imprévu et de caractère exceptionnel entraînant des besoins d'argent.

3 % à 4 ans

SOUSCRIVEZ !

AU CONSEIL DES MINISTRES ITALIENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sur proposition du Ministère de l'Instruction publique, une commission examinera l'opportunité des nominations faites ces dernières années à diverses chaires vacantes dans les Universités et contrôlera l'idénéité au point de vue national des recteurs des différents établissements d'instruction supérieure, des professeurs et des chargés de cours.

Ceux dont la nomination n'est pas justifiée au point de vue culturel ou scientifique seront immédiatement démissionnés et mis à l'immératat.

De ce fait, toutes influences maçonniques ou judéophiles seront écartées dans le corps professoral des Alma Mater italiennes.

Le procès des membres du Grand Conseil fasciste

Milan, 17. — Le tribunal spécial pour la défense de l'Etat s'est réuni pour commencer le procès intenté contre plusieurs saboteurs et agents de l'ennemi, accusés d'avoir attenté à la sécurite de l'Etat. Les débats dureront plusieurs jours. Aucune décision n'a encore été prise quant à la réunion du tribunal spécial institué par le Conseil des ministres, tribunal qui devra juger les membres du Grand Conseil Fasciste ayant trahi le Duce, lors de la séance du 25 juillet. Des 19 membres du Grand Conseil Fasciste signataires de la motion Grandi, 6 se trouvent en détention.

CARBONE, DE L'AFFAIRE STAVISKY, TUÉ DANS LA CATASTROPHE DU RAPIDE VINTIMILLE-PARIS

Lyon, 17. — Parmi les victimes du déraillement du rapide de Vintimille-Paris, se trouve le nommé Carbone, né le 9 février 1894 à Propiano et demeurant à Paris. Affreusement mutilé il a expiré pendant son transport à l'hôpital.

On se souvient qu'avant la guerre, Carbone avait été mêlé à plusieurs affaires judiciaires retentissantes notamment les affaires Stavisky et Prince.

UNE AIDE AUX ARTISANS RURAUX

Vichy, 17. — Une loi, publiée ce matin par le « Journal Officiel », accorde une aide financière de l'Etat aux travaux collectifs ou privés d'amélioration ou de construction neuve s'appliquant à des locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel d'artisans ruraux lorsque ces travaux intéressent une entreprise artisanale.

AVIS DE CONCOURS

Paris, 17. — La délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés (ministère de l'Intérieur) communique :

Un concours est ouvert pour le recrutement de vingt rédacteurs à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'Intérieur.

Les épreuvés écrites auront lieu le 20 avril 1944 à Vichy ou à Clermont-Ferrand pour la zone sud et à Paris pour la zone Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris à la délégation du ministère de l'Intérieur dans les territoires occupés, 61, rue de Monceau, et dans les préfectures et les sous-préfectures.

Actualités Cinématographiques

L'opérateur nous présente d'abord les diverses phases de l'intéressantes fabrication des cristaux de Baccara. Puis, comme pour narguer les pêcheurs, il nous fait assister à une pêche véritablement miraculeuse. Si vous ne saviez pas tout ce qu'on extrait de la houille grasse les actualités de la semaine vous l'apprendront. Un bottier parisien présente une nouveauté : les chaussures lumineuses.

Après la reportage de la célébration à la mosquée de Paris de la fête de l'Aïd el Kébir, c'est la rubrique artistique et théâtrale très vivante.

Les faits divers d'Europe nous emmèneront successivement aux environs d'Oslo, assister à des régates ; à Helsinski, où les jeunes participent à la récupération des métaux ; au Zoo de Copenhague, où a lieu une double naissance de panthères noires

Les sportifs, comme chaque semaine, ont leur part dans le programme de « France Actualités ». Ils suivront d'abord le match du football opposant à Paris, l'équipe de Paris-Capitale aux hommes de l'Brtois Les équipiers lensois l'emportèrent par 2 à 1. A l'Ecole Normale de Boxe, dirigée par le prof. Prévost, les champions sont les meilleurs écoliers.

Les images de guerre nous présentent l'attaque de l'île Léros. Enfin, c'est par un traditionnel défilé que se déroulent des manœuvres navales que présidèrent le Grand Amiral Doenitz et le ministre Speer et au cours desquelles de nouvelles armes offensives furent essayées

AUX COMMERÇANTS DE BONNETERIE SPORTIVE

Le Bureau régional d'organisation du Commerce communique :

1° Il est interdit depuis le 30 Novembre 1943, de disposer librement des articles de bonneterie sportive restant en stock en magasins Ces articles ne devront être vendus que contre remise des nouveaux bons qui seront mis en circulation.

2° Les détaillants doivent faire connaître au Bureau régional d'organisation du Commerce, 28, rue du Pont neuf à Lille, pour le 20 courant dernier délai la quantité de chaque catégorie de ces articles qu'ils ont en stock.

Les commerçants qui auraient bénéficié d'une attribution de répartition exceptionnelle ne doivent pas la comprendre dans leurs états de stocks.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Deux sacs postaux volés en gare de Saint-Pol

Un vol de sacs postaux contenant 13 paquets recommandés expédiés par des habitants de St-Pol et environs ont été volés en gare de Saint-Pol dans une voiturette postale garée sur le quai N° 3. L'enquête des gendarmes qui ont interrogés plusieurs employés de poste, a permis de préciser que le vol a été commis entre 19 h. 28, départ d'un train vers Arras, et 21 h. 42, arrivée du train Abbeville-Béthune. Des recherches et des perquisitions ont été opérées aux environs de la gare et sont restées jusqu'ici sans résultat.

LES CONFÉRENCES DU B. U. S. « Pour orienter les jeunes »

Le Centre régional de documentation scolaire et professionnelle (B.U.S.) continuant sa bienfaisante mission en faveur des étudiants de tous ordres, avait convié les futurs bachelliers, élèves des établissements d'enseignement publics et privés de Lille, à une conférence qui aut lieu samedi en la salle du l'Université, rue Auguste Angellier.

M. Duez, Recteur de l'Académie entretint l'auditoire sur la thème « les études et la choix d'une carrière ». Il prodigua les meilleurs conseils et démontra l'importance du choix d'une carrière, premier acte du succès de toute une vie.

Cette belle leçon, magistralement exposée, enrichie des souvenirs personnels du son éminent auteur marquera dans la vie de toue les moins de vingt ans « qui y assistèrent. Il leur appartient d'en faire leur profit

Ensuite ce fut une revue des débouchés offerts par le baccalauréat aux jeunes gens et aux jeunes filles que fit M. Petit, Directeur technique du Centre de Documentation professionnelle de Lille.

Il est rappelé à cette occasion que tous renseignements relatifs aux écoles et aux carrières peuvent être sollicités au Centre de Documentation professionnelle, 29, rue des Jardins à Lille.

La présence dans l'assistance de M. Jean Tirloy, délégué régional à la famille prouva que les « familleux » s'intéressent tout particulièrement à l'action du Centre de documentation scolaire et professionnelle et la collaboration qui s'établit actuellement entre ces deux organismes aura d'heureuses répercussions sur l'avenir des jeunes.

PRIMES A LA NATALITÉ

Le régime des primes à la natalité, institué par la loi du 29 juin 1918 et créé dans le département du Nord par décision du Conseil Général le 25 août 1921, avait été supprimé au 1er avril 1940, en exécution de l'article 9 du décret-loi du 29 juillet 1939, dit Code de la Famille.

Devant les efforts entrepris par le gouvernement pour le développement de la natalité, l'Administration préfectorale ayant comprie la nécessité de seconder cette politique, estima devoir reprendre l'étude de ce problème.

Le rétablissement de la prime à la natalité, après consultation des Administrations centrales, a été voté par le Conseil Départemental du Nord dans sa séance du 20 octobre 1943.

La prime dont le montant suivra les fluctuations du salaire moyen départemental qui sert de base pour le calcul des allocations familiales, est égale au 1 montant de l'allocation familiale mensuelle, appliquée dans les localités surclassées », arrondis ensuite à la dizaine supérieure, soit 280 fr. pour le 8e enfant, 420 fr. pour le 4e et chacun des suivants.

Ce régime sera applicable au 1er janvier 1944 ; seules en bénéficieront les personnes non imposables au titre de l'impôt général sur le revenu

La charge qui résultera du paiement de ces primes sera supportée à raison de 50 % par le département et 50 % par les communes. Précisons toutefois que le régime sera facultatif pour les communes et que pour bénéficier de l'aide du département, elles devront s'imposer un sacrifice financier égal à celui assumé par le département.

L'aide du « Secours National » aux vieillards.

Les vieillards indigents souffrent beaucoup de l'hiver. Aussi, le « Secours National » a-t-il développé encore, cette année, ses foyers d'entr'aide où les braves vieux et vieilles trouvent, chaque jour, dans une salle bien chauffée, un accueil toujours cordial et quelques distractions.

En de nombreuses villes du Nord, il a installé des refuges de ce genre qui dans certains endroits, répondaient à un véritables besoin et en d'autres, venaient compléter les initiatives prises par les municipalités. Partout, le « Secours National » s'est efforcé de donner à ces réunions de vieillards, un caractère familial et affectueux.

A Lille, rue de Wazemmes, où le Centre Social fonctionne sous la direction d'une assistante dévouée, à Tourcoing (6 centres), à Armentières, à Haubourdin, dans l'arrondissement de Dunkerque, à Douai, à Cambrai, à Avesnes, à Fourmies, ces foyers d'entr'aide sont fréquentés par de vieilles personnes qui se montrent reconnaissantes de ce qui a été fait pour alléger leur infortune actuelle. En certaines localités, comme à Loos ou à Tourcoing, un bon repas est servi aux vieillards, dans le foyer même. Ailleurs, les vieillards, aidés par le Bureau de Bienfaisance, déjeunent dans les restaurants populaires. Dans tous les cas, le Secours National verse pour eux, dans ce but, 4 francs par jour, ce qui représente généralement la moitié du prix du repas, le reste étant couvert par la ville et le Bureau de Bienfaisance, et par une minime contribution des intéressés aux-mêmes.

Enfin, grâce au parrainage des vieux, par des écolière ou des jeunes filles bénévoles, des repas sont souvant portés à domicile, aux vieillards impotents.

De la « Fleur de Roisin » qui n'était que du « tilleul » acheté à Monoprix

L'astuce des auteurs d'affaires rémunératrices, lancés à fond vers les opérations fructueuses et les bénéfices pharamineux, fruits d'une époque où les scrupules et l'honnêteté sont relégués au magasin aux accessoires, ne connaît plus de limite.

On pourra dire qu'on aura tout vu... et le reste. Sans compter ce que nous promet l'avenir.

Un individu, sans profession bien définie comme de bien entendu — prétextant avoir ainsi évité d'aller au delà des frontières, ce qui ne l'empêchera pas d'aller goûter à la douceur des menus de la Maison d'arrêt Saint-Nicaise — alla s'installer à BAPAUME pour y tenir un magasin de « marché noir » et de contrebande.

Henri Chevalier, 23 ans, originaire d'HELLEMMES, chevalier d'industrie, se fixa au faubourg d'Arras à BAPAUME, dans un baraquement habité par son père.

Les gendarmes ayant été avisés que Chevalier avait vendu à une commerçante de Tergnier 8 kilos de tabac qui n'était en réalité que des feuilles de tilleul pour la somme fantastique de 5.700 fr. se mirent à sa recherche.

Ils le surprirent alors qu'il longeait un chemin détourné pour pénétrer dans son frêle logis.

Immédiatement, Chevalier reconnut les faits. Il fut trouvé porteur d'un carnet sur lequel il avait noté les dates de ses opérations, les prix pratiqués : 1.400, 4.200, 1.600, 1.300, 4.000, 4.000, 5.700, dernière opération malheureuse.

Il notait ainsi les villes visitées: Per... pour Péronne ; Am. pour Amiens ; S.Q. pour Saint-Quentin ; Bé... pour Béthune ; S.R. pour St-Roch ; Com... pour Compiègne et Ter... pour Tergnier, cap de la fin de ses exploits.

Il fut libéré de prison en juillet après avoir purgé 3 mois pour recel et se mit à trafiquer après avoir été pris dans une affaire de contrebande à Paris et avoir transigé. Il acheta du tabac « fleur de Roisin », enleva la bande, confectionna des paquets contenant du tilleul acheté 4 fr. 50 les 50 grammes dans un magasin « Monoprix » et prenait soin de couvrir le dessus d'une couche fort engageante de tabac belge. Il donnait la garantie d'origine en remettant la bande de cette « fleur de Roisin ».

L'opération lui rapporta la somme de 22.200 fr. en moins d'un mois. Le tabac était payé par lui à 650 fr. le kilo réalisant un bénéfice de 2.700 fr par 5 kilos. Pour corser son chiffre d'affaires, Chevalier vendait à l'occasion du fil, des chaussettes, des robes, etc... Il fut aussi trouvé porteur de fausses cartes de ravitaillement.

Attribution des cartes de lait entier

La Préfectura Régionala communique :

Pour pallier les difficultés de plus en plus grandes rencontrées pour assurer l'approvisionnement en lait des communes, de nouvelles dispositions relatives à l'attribution des cartes de lait antier viennent d'être prises et entreront en vigueur à dater du 1er janvier 1944.

1° Les enfants de 0 à 8 ans continueront à bénéficier de 3/4 de litre par jour (cartes de lait roses).

2° Les cartes de lait d'un demi-litre (vertes) sont actuellemant réservées aux futures mamans ; aux grands malades attributaires d'une ration quotidienna d'un litre (cas exceptionnels) ; dans certains cas, aux malades bénéficiaires d'un régima alimentaire spécial délivré par un médecin assermenté.

3° Les cartes de lait d'un quart de litre (bleues) seront de deux sortes : les unes sans surcharge, les autres avec surcharga. En cas d'insuffisance dans la arrivages da lait, les cartes surchargées pourront être provisoirement éliminées des distributions.

Les cartes da lait d'un quart da litra seront attribuées : aux enfants de 6 à 9 ans (cartes sans sureharge) ; aux femmes allaitant (cartes sans surcharge) ; aux malades (cartes sans surcharge) ; aux antres da 9 à 13 ans (cartes avec surcharge).

Les malades continueront comme par le passé à déposer leur demande da carte da lait, accompagnée du certificat médical délivré par le médecin traitant, auprès da la Mairia da leur résidance.

Tout malada attributaire d'une ration de lait perd le droit aux distributions de vin et devra restituer sa carte de vin à la Mairie.

Il leur est interdit aux commerçants distributeurs du lait d'accepter des cartes portant des surcharges autres qua les surcharges officialles.

Deivant être également considérés comma nuls les talons ou cartes postérieurement à leur trimestra de validité.

L'ARBRE DE NOEL AUX ENFANTS DES SINISTRÉS

Le Comité ouvrier de Secours immédiat organise dana chacuna des communas où existe un Comité local un arbre de Noël réservé aux enfants des sinistrés.

Dix mila enfants inscrita dana nos Comités da Calais, Boulogna, Saint-Omer, Hazebrouck, Dunkerqua Denain, Cambrai, Caudry, Roubaix, Comines, Lille et sa banlieue, Maubeuge, Béthuna, Masingarbe, Saint-Pol, Arraa recevront, offert par la Comité ouvrier de Secours immédiat chacun un beau jouet et des friandises.

Dana chacuna de ces localités, una partia artistique est organisée avec le concours d'artistes réputés

En raison du nombre imposant d'enfants qui doivent assister à ces représentations, le Comité prie les familles de sinistrés de ne faire accompagner leurs anfants que par une seule grande personne.

D'autra part, seuf pour les enfants habitant à l'écart des centres de représentation et pour ceux empêchés par un cas de force majeure, il ne pourra plus être distribué ni jeu ni friandise après la date fixée pour la tanue da l'Arbra da Noël.

Les parants ont donc intérêt à accompagnar laurs anfants pour qu'ils assistent aux représentations organisées spécialement pour eux aux dates fixées.

Consulter à ce sujet, les affiches at les articles de presse annonçant le lieu, l'heura et la date de nos Arbres da Noël.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

SPORTS

LE MENU DOMINICAL

DU 19 DECEMBRE 1943

FOOTBALL

LA COUPE DE FRANCE

LENS. — Stade Bollaert, à 14 h. 15 : R.C. Lens-Champagne.

LILLE. — Stade M. Jouris, à 14 h. 30 : O.I.C. Lillois-O.A. XIVe Paris.

VALENCIENNES. — Stade Nungesser, à 14 h. 15 : U.S. Valenciennes-Artois.

AMIENS. — Stade Moulonguet, à 14 h. 30 : Amiens A.C.-Normandie.

ORCHIES. — Route de Valenciennes, à 14 h. 30 : Stade Orchésien-Excelsior.

ROUBAIX. — Parc Jean Dubrulle, à 14 h. : Flandre-Ol. Saint-Denis.

PARIS. — Stade François : C.A.P.-S.C. Fivois.

SAINT-OUEN. — Capitale - E.S. Bully.

ROUEN. — F.C. Rouen-R.C. Arras.

CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE

CARVIN. — Stade des Mines d'Oestricourt, à 14 h. 30 : Ruch Carvin-U.S. Corbie.

DOUAI. — Stade Demény, 14 h. 30 : S.A. Douai-Denain A.

BASKET-BALL

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

MAUBEUGE. — Stade municipal, à 13 h. 30 : U.S. Maubeuge-Rhône S.C. Metz.

COURCHELETTES. — Terrain du C.S.S.S. à 14 h. 30 : Courchelettes-U.S. Tourcoing.

LIEVIN. — Terrain de la Saint-Amé, à 14 h. 30 : Saint-Amé Liévin-R.C. Amiens.

LILLE. — Rue de la Caserne Saint-André, terrain de l'A.S.L. à 10 h. : Finale féminine, A.S. Lilloise-Honneur Meurchin.

RUGBY

ARRAS. — Stade Degouve, 14 h. 30: R.C. Arras-R.C. Amiens.

LAMBERSART. — Stade Guy Lefort, à 15 h. : Lille U.C.-O.I.C. Lillois.

HOCKEY

LILLE. — Rue Berthelot, 14 h. 30: Lille U.C.-Lille H.C. 1B.

LAMBERSART. — Avenue du Bois, à 14 h. 30 : Lille H.C. 1A-S.A. Douai.

ROUBAIX. — Parc municipal, à 10 h. : Polo Roubaix-A.C. Cambrai.

CHAMPIONNAT DES FLANDRES

JOURNEE DU 19 DECEMBRE

Excellences : Lambersart, Avenue du Bois, à 14 h. 30: L.H.C. (A)-S.A.D. Lille, rues Berthelot, à 14 h. 30 : U.C.-L.H.C. (B), Roubaix, à 10 h. : P.C.R.-A.C.C.

Réserve : Douai Stade Demény, à 14 h. 30 : S.A.D. (R)-L.H.C. (R.A.) ; Lambersart, Avenue du Bois, à 14 h. 30 : L.H.C. (R.B.)-L.U.C. (R) ; Cambrai, à 14 h. 30 : A.C.C.(R)-P.C.R. (R).

Promotion : Cambrai, à 9 h. 30 : A.C.C. (V)-L.U.C. (V) ; Lambersart, Stade Guy Lefort, à 9 h. 30 : O.I.C.L. (B)-R.C.A. ; Valenciennes, terrain des Cheminots, à 10 h. : U.S.V.A.-O.I.C.L. (A).

2e série : Douai, stade Demény, à 9 h. 30 : S.A.D.(2)-S.U.C. ; Lambersart, Avenue du Bois, à 10 h. : S.M.-P.C.R. (2) ; Lambersart, Stade Guy Lefort, à 10 h. 30 : O.I.C.L. (2)-L.H.C. (2) ; Lille, rue Berthelot, 10 h. : L.U.C. (2)-L.H.C. (3).

COUPE DE FRANCE FEMININE

Lambersart, à 14 h. 30 : L.H.C.-U.S.M.

NOËL 1943

DES MILLIERS D'ENFANTS DE FAMILLES SINISTRÉES VOIENT-ILS AUSSI NAITRE DANS LE DENUEMENT ?

AIDEZ LE SECOURS NATIONAL à les vêtir, à les sauver !

ACHETEZ DANS LES PTT DES BONS DE SOLIDARITÉ !

CCP POSTAL PARIS 2460-30

Chronique des Vieux Travailleurs

105e Série de Questions

— **Mon père a 65 ans, a quitté les mines à 62 ans. Il a ensuite travaillé en usine jusqu'à 76 ans. Sa pension étant de 6.324 frs, a-t-il droit à la retraite des vieux ? — P. O. à Pont-de-la-Deûle.**

Réponse. — Négative, car la pension des Mines est supérieure à l'A.V.T. qui n'aurait pu être attribuée qu'en partie à titre de complément. Ex. : Pension des Mines : 3.000 frs, complément par l'A.V.T. : 2.100 frs (cette dernière somme) pour parfaire le montant de ce qui aurait été accordé au titre de l'A.V.T., soit : 3.600 frs pour allocation principale, 1.000 frs pour conjoint à charge et 500 frs pour avoir eu 5 enfants).

— **J'ai 65 ans, j'ai voyagé de 1912 à 1940 pour la même maison. Suis-je à même de bénéficier de l'A.V.T. ? — L. M. à Cambrai.**

Réponse. — Si vous étiez « salarié » vous avez dû cotiser aux A.S. et à 60 ans obtenir la retraite des Assurances Sociales. Cette pension vous donne le droit à revision à 65 ans pour bénéficier de l'A.V.T. Mais si vous n'avez pas cotisé aux A.S., c'est que vous n'étiez pas salarié au sens de cette législation ou que vos appointements étaient supérieurs aux chiffres limite fixés. Dans ce cas, il ne semble pas que le droit soit ouvert. Vous pouvez néanmoins adresser une demande au Service Régional des Assurances Sociales, 48 rue Royale, à Lille, à qui vous devrez préciser votre situation.

— **J'ai 65 ans j'ai travaillé 20 ans pour le même patron, ai-je droit à la retraite ? — Un Assidu D.T., à La Comté.**

Réponse. — Il vous faut justifier de 5 ans de travail salarié après l'âge de 50 ans. Demande à faire au Service Regional. Mais vous n'aurez pas droit au rappel d'arrérages, car l'allocation part seulement du 1er jour du mois qui suit le dépot de la demande.

— **Je touche l'A.V.T. et désire savoir, si m'étant remarié, j'ai droit de bénéficier de la majoration pour conjoint à charge ? — 424 D. à Dunkerque.**

Réponse. — Votre épouse ouvre droit à majoration si elle est à votre charge. Adressez à la Caisse qui vous paie, un Bulletin de mariage et un certificat de vie de votre femme. — R. B.

XOUR

SANTÉ et BEAUTÉ de la Chevelure

BOURSE DE PARIS

DU 17 DECEMBRE 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 % 94.80 ; 3 % am., 100.40 ; 4 % 1917, 102 ; 4 % 1918, 102.25 ; 5 % 1920, 109.70 ; 4 1/2 % 1932 A, 104.30 ; 4 1/2 % 1932 B, 103.45 ; 3 % 1942, 92.65 ; 3 1/2 % 1942, 93.40 ; Caiss. Aut. 5 % 1938, 122.55 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.329 ; 4 % 1934, 1.225 ; 4 -1/2 % 1929 C/500, 538 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 140.15 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.090 ; 4 % 1935, 1.105 ; Caiss. Aut. Tab., 1.038.50.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 649 ; 1920, 566 ; 1934, 1.126 ; 1935, 1.145.

Fonières et Communales. — Fonc. 1883, 326 ; 1885, 397 ; Com. 1891, 355.50 ; 1892, 446 ; Fonc. 1895, 428 ; Com. 1899, 397 ; Fonc. 1903, 433 ; Com. 1906, 406 ; Fonc. 1909, 206 ; Com. 1912, 204 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 436 ; Com. 1930 4 %, 986 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 969 ; Com. 1931, 1.000 ; Com. 1931-32, 1.001 ; Com. 1932, 1.000 ; Com. 1942, 1.925.

Actions Françaises. — Bque de Fce, 27.000 ; Compt. Esc., 3.250 ; Crédit Fonc., 6.260 ; Crédit Lyon., 3.245 ; Crédit du N., 686 ; Sté Gle, 3.046 ; Suez act., 54.100 ; Nord, 1.922 ; Tram Lille-Rx.-Tg. 450 ; El. et Gaz du Nord, 890 ; Electr. du Nord, 710 ; Energie Ind., 3.035 ; Nord Lum., 2.140 ; Thom. Houston, 800 ; Cie Gle Ind. Text., 2.951 ; Le Blan. Inc. ; Pérenchies, 2.750 ; St Frères, 1.840 ; Gaz N.-E., 1.380 ; Aciéries Longwy, 1.190 ; Micheville, 2.515 ; du Nord, 691 ; Sambre et Meuse, 835 ; Arbel, 2.670 ; Chant. de France, 1.500 ; Constr. Nord-France, inc. ; Fives-Lille, 1.295 ; Forges N.-E., 1.900 ; Jeumont act., 816 ; (parts), 2.999 ; Roco-Belge Min. Fer, 1.150 ; Hts Fourn. F.-à-Mousson, 8.100 ; Denain-Anzin, 2.460 ; Louvroil Montbard, 1.000 ; Métaux, 4.450 ; Peugeot, 1.631 ; Senelle Maubeuge, 2.280 ; Béthune, 3.825 ; Aniche, 3.100 ; Anzin, 1.950 ; Blanzy, 4.740 ; Carvin, inc. ; Courrité, 1.250 ; Dourges, 3.280 ; Escarpelle, 4.170 ; Lens, 1.560 ; Ligny-lez-Aire, inc. ; Marles, 1.465 ; Ostricourt, 5.875 ; Vicoigne, 1.372 ; Motte El Hadid, 15.910 ; Nickel, 3.110 ; Ouenza, 6.520 ; Lille Bonn. (prior.), 1.281 ; (ord.), 880 ; Air Liquide, 2.850 ; Glaces Nor. Fce, 5.301 ; Kuhlmann, 2.360 ; Pollet Chausson, 5.125 ; Caout. Indochine, 2.825 ; Cultures Trop. 512 ; Terres Rouges, 1320.

Villa de Paris. — Ville Paris 1871, 511 ; 1875, 514 ; 1876, 512 ; 1892, 330 ; 1894-96, 328 ; 1898, 390 ; 1899, 375 ; 1904, 387 ; 1910 2 1/2 %, 362 ; 1910 3 %, 297 ; 1912, 303 ; 1929, 1.026 ; 1930, 985 ; Ville Paris 1930 lots, 988 ; 1931, 990 ; 4 % fortif. 960 ; 1932, 1.001 ; 1942 3 1/2 %, 4.828.

Valeurs Françaises (Oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.099 ; 4 % 1931, inc., 5 % 1935, 1.030 ; 5 1/2 % 1936, 1.055.

LES TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1930

Le numéro 1.625.731 gagne 1 million
Le numéro 1.936.651 gagne 500.000 fr.
Le numéro 65.531 gagne 250.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs :
211.431 — 678.631
Les 12 numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs :

1.300.131	—	1.139.831	— 428.131
1.828.031	—	972.331	— 403.331
1.896.631	—	73.831	— 526.431
1.085.931	—	867.531	— 251.731

Vingt numéros gagnent chacun 10.000 francs.
Vingt-cinq numéros gagnent chacun 5.000 francs.

BOURSE DE LILLE

DU 17 DECEMBRE 1943

Charbonnages. — Albi, 2.100 ; Albi (part), 4.550 ; Aniche, 3.105 ; Anzin, 1.960 ; Béthune, 37.300 ; Béthune (dixième), 3.755 ; Blanzy, 4.555 ; Bruay (coup. de 10), 550 ; Carvin, 3.725 d. ; Clarence, 460 ; Commentry (jce), 2.250 o. ; Commentry (cap.), 2.625 ; Courrières, 1.228 ; Crespin, 160 ; Dourges, 3.230 ; Escarpelle, 4.050 ; Lens A., 1.530 ; Liévin, 860 ; Marles, 1.494 ; Ostricourt, 6.755 ; Thivencelles, 865 ; Vicoigne, 1